



DECISION N° 2024 - 169

Prestations de services et d'animations pour les activités réalisées au sein de l'Espace citoyen Nouveau Logis Les Pins de la Ville de Perpignan pour la période de janvier à mars 2024.

Direction des Maisons de Quartier

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

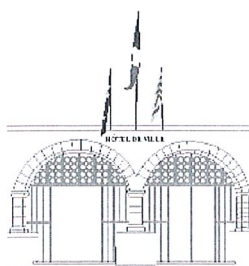
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la procédure adaptée en application des articles : L 2123.1 et R 2123.1-3° du Code de la commande publique, il convient de conclure un marché relatif à des prestations de services et d'animations socio-culturelles pour la période de janvier à mars 2024 pour les activités organisées au sein de l'Espace citoyen Nouveau Logis Les Pins de la Ville de Perpignan.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure des conventions de prestations de services et d'animations pour un montant de 4 440 € TTC :

- **Ateliers couture par MLG création de Marie-Laure Ganci**, 7 rue Henri Bonnarel, 66000 Perpignan pour un montant de **3 240 € TTC**. Ces 18 séances permettent aux familles ainsi qu'aux proches de se retrouver autour d'une activité créative. Ces ateliers se pratiquent avec des tissus recyclés, avec la sélection d'une thématique par trimestre.



- **Ateliers interventions éducatives parents enfants par Stéphane Laurent**, 86 rue Paul Rubens, bâtiment C1, appartement 232, 66000 Perpignan, pour un montant de **810 € TTC**. 6 séances sont organisées pour accompagner parents et enfants à prendre conscience de leurs émotions et les aider à les exprimer de manière bienveillante, aider les parents à mettre en place des rituels afin d'aider les enfants à avoir un meilleur rythme de sommeil.
- **Ateliers sophrologie par Constance yoga de Cloé Thomas**, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **390 € TTC**. Dans le cadre du répit parental, 6 séances de sophrologie sont proposées. Ces ateliers permettent notamment de chasser les tensions avec des techniques de respiration et de postures de relâchement pour se libérer du stress.

Soit un montant total de : 4 440 € TTC.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **24 JAN. 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-20240124-186478-AU-1-1**

Accusé reçu le : **24 JAN. 2024**

Affiché le : **24 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

